



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

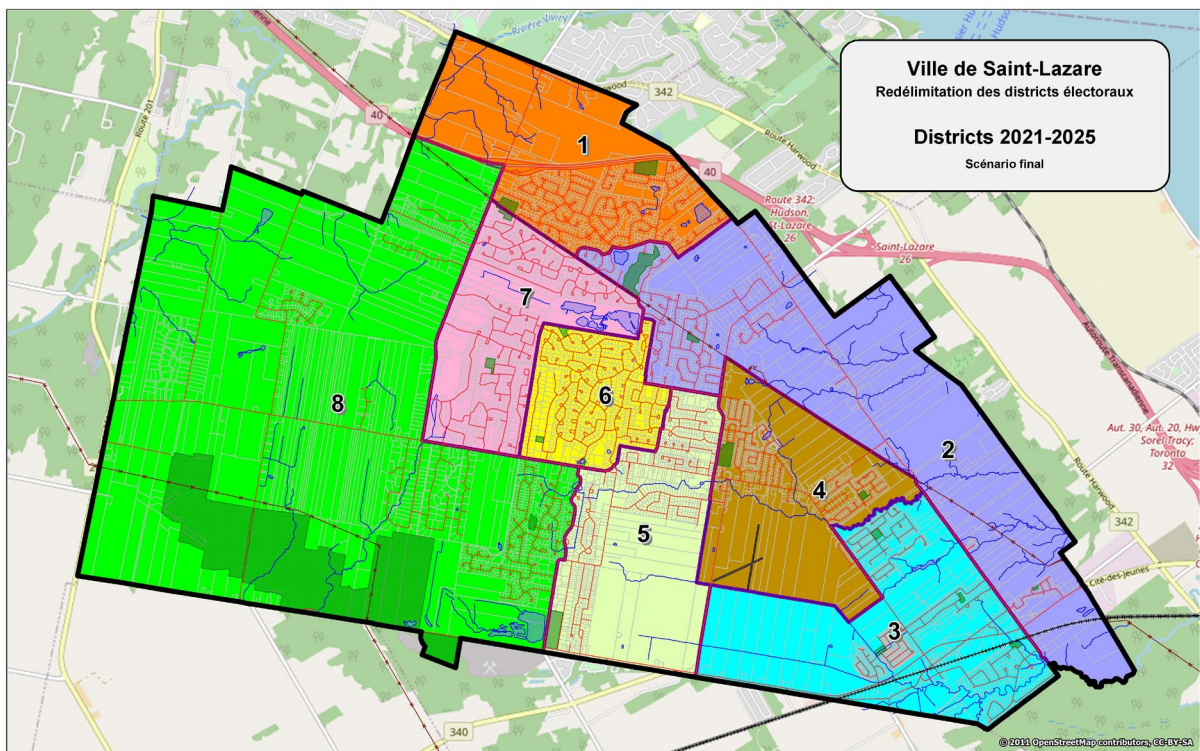
## AVIS PUBLIC

### NOUVELLE DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE AUX FINS DE LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES POUR LA PÉRIODE DE 2021 À 2025

(Article 16 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2)

Le 14 avril 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1088 décrétant la division du territoire de la ville en huit districts électoraux, comme requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2.

Les limites des districts électoraux proposés se visualisent ainsi :



Le nombre d'électeurs compris dans chaque district électoral proposé est le suivant :

District 1	1 756 électeurs
District 2	1 753 électeurs
District 3	2 214 électeurs
District 4	2 145 électeurs
District 5	2 112 électeurs
District 6	1 937 électeurs
District 7	1 690 électeurs
District 8	1 952 électeurs

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/heures>. Cependant, en raison des règles applicables pendant la période de la Covid-19, l'hôtel de ville n'est actuellement pas accessible au public. Conséquemment, toute personne peut en prendre sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements>

Tout électeur a le droit de faire connaître par écrit, son opposition au projet de règlement dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit avant 16 h le jeudi 7 mai 2020. Cet écrit peut être transmis par courriel à [nrayneault@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:nrayneault@ville.saint-lazare.qc.ca) ou par la poste :

Nathaly Rayneault  
Service du greffe et du contentieux  
Ville de Saint-Lazare  
1960, chemin Sainte-Angélique  
Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Le nombre d'oppositions requis afin d'obliger le conseil à tenir une assemblée publique sur le projet de règlement, en tenant compte toutefois des contraintes liées à la Covid-19, est de 106.

Toute question relative au présent avis public peut être adressée au Service du greffe et du contentieux, par courriel à [greffe@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:greffe@ville.saint-lazare.qc.ca).



---

Nathaly Rayneault, avocate, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Notre ☎ : 0230-210 (42 592)